

Comité des avocates et avocats de l'Administration publique et parapublique

Rapport sur le sondage effectué auprès des
membres du Barreau du Québec exerçant
leur profession dans les domaines publics et
parapublics.

Mai 2008

Barreau
du Québec



Table des matières

Introduction.....	1
Constatations particulières découlant du sondage.....	2
1. <i>Non-reconnaissance de la profession d'avocat</i>	2
2. <i>Participation aux comités du Barreau et aux activités de formation</i>	3
3. <i>Travaux du Barreau sur la déontologie et la réglementation</i>	5
4. Améliorations, suggestions et autres points de vue	6
• <i>Formation</i>	6
• <i>Déontologie et éthique</i>	7
• <i>Classification d'emploi et retraite</i>	7
• <i>Rayonnement et visibilité</i>	8
Conclusion.....	10
Annexe 1 : Tableaux des résultats	13
Annexe 2 : Sondage.....	23

Introduction

Le 23 octobre 2003, par résolution du Comité administratif, le Comité des avocates et avocats de l'Administration et de l'entreprise a été scindé pour former 2 comités, créant ainsi le Comité des avocates et avocats de l'Administration publique et parapublique et le Comité des avocates et avocats en entreprise.

Afin de mieux cibler les attentes et les besoins des avocates et avocats qu'il représente¹, le Comité des avocates et des avocats de l'Administration publique et parapublique a effectué, au cours de l'année 2007, un sondage auprès de ceux-ci. Le sondage a été transmis à près de 3000 avocats de la fonction publique et parapublique et a obtenu un taux de réponse record de 15,2 %. Un taux de 10% étant généralement reconnu comme un très fort taux de participation.

Ce sondage a permis notamment de connaître davantage la perception des avocats de l'Administration publique et parapublique envers plusieurs domaines les concernant.

¹ Les avocats travaillant dans le secteur de l'Administration publique et parapublique sont au nombre de 4430 avocats représentant ainsi 19.5% des avocats du Barreau du Québec. Veuillez noter que le présent sondage a été transmis avec succès à 3000 avocats du secteur dont l'adresse électronique ou le numéro de télécopieur était inscrit au Tableau de l'Ordre donc 67.7% des avocats du secteur. Un échantillonnage de 10 % étant reconnu comme un échantillonnage satisfaisant : Vessereau, A., *Une collection de plans d'échantillonnage pour les contrôles de réception*, *Revue de Statistique Appliquée*, 35 no. 4 (1987), p. 5-23 Voir Annexe 1, tableau information générale, pour le nombre d'avocats sondés par secteur d'activité.

À ce sujet, ce sondage nous a permis d'identifier quatre constatations particulières :

1. préoccupation relative à la non-reconnaissance de la profession d'avocat dans certains postes de la fonction publique;
2. faible taux de participation aux activités du Barreau du Québec ainsi qu'aux activités des barreaux de section;
3. satisfaction des avocats relativement aux travaux du Barreau du Québec concernant la déontologie et la réglementation;
4. suggestions afin de favoriser le rayonnement des avocats de l'Administration publique et parapublique.

Constatations particulières découlant du sondage

1. Non-reconnaissance de la profession d'avocat

Une première constatation que ce sondage a permis d'établir est qu'un peu plus de 10 % des membres du Barreau travaillant dans la fonction publique n'exercent pas leurs fonctions à titre d'avocat. (voir tableau 3.1).

En effet, plusieurs postes au sein de la fonction publique et parapublique sont comblés par des avocats, pour lesquels il n'est toutefois pas requis de posséder le titre d'avocat. Cette situation est d'ailleurs décrite par un bon

nombre d'avocats. Le principal argument invoqué à cet égard est le fait que plusieurs avocats, travaillant surtout pour le gouvernement, n'ont pas le titre d'avocat associé à leur fonction, et ce, malgré le fait que ces derniers exercent des actes relatifs à cette profession. Ils portent plutôt le titre d'agent de recherche ou d'agent d'opposition. De plus, le fait que ces derniers ne reçoivent pas la rémunération afférente à la profession d'avocat, mais plutôt celle correspondant au poste qu'ils occupent, est également soulevé.

Or, un des souhaits énoncés par les avocats sondés est que les membres du comité et le Barreau du Québec prennent en considération cette réalité afin de prendre une position favorable à la reconnaissance de leur travail d'avocat. Plusieurs litiges à ce sujet sont d'ailleurs pendants devant les tribunaux.

2. Participation aux comités du Barreau et aux activités de formation

Le sondage permet aussi d'observer un très faible taux de participation aux activités du Barreau du Québec ainsi qu'aux activités des barreaux de section.

Selon le sondage, durant les trois dernières années, peu d'avocats de l'Administration publique et parapublique, soit 26,8 %, ont participé au

Congrès du Barreau du Québec. Le taux de participation est encore plus critique relativement aux comités décideurs, soit 4,3 % (voir tableau 1.4). Il est toutefois beaucoup plus élevé en ce qui concerne leur implication comme participant ou comme conférencier aux activités de la formation continue, soit 48,6 %, (voir tableaux 1.2 et 1.3). Par ailleurs, la participation demeure similaire en ce qui a trait aux activités organisées par les barreaux de section, soit 37 %, bien que ce taux soit un peu plus élevé que le taux de 26,8 % rattaché aux activités du Barreau du Québec.

Un autre constat que ce sondage a permis de réaliser est le fait que, sur le nombre d'avocats ayant participé au Congrès du Barreau, une majorité d'entre eux, soit 18,50 %, n'y ont participé qu'une seule fois au cours des trois dernières années (voir tableau 1.1). La principale raison invoquée par les avocats sondés relativement au faible taux de participation est le nombre limité d'activités de formation reliées aux domaines publics et parapublics. De plus, un très grand nombre d'avocats affirment également ne pas être encouragés par leur employeur à participer à ces activités, et ce, soit parce qu'ils ne sont pas libérés pour y participer ou encore en raison de l'absence de contribution financière de leur employeur (voir tableaux 3 et 4).

Enfin, on peut retrouver un consensus sur les deux questions portant sur la formation, soit les questions 6 et 7 du sondage (voir tableaux 6 et 7). Les avocats estiment qu'il y a un manque important de formation relative à leur domaine, et ce, tant au Congrès du Barreau (55,8 % au total) qu'en ce qui concerne les activités de formation continue (70,9 %).

Conséquemment, à la question 8, où il est demandé si le Barreau du Québec tient compte généralement de la réalité des avocats de l'Administration publique et parapublique, 49,4 % des répondants affirment être en désaccord alors que 13,6 % affirment être en total désaccord.

3. Travaux du Barreau sur la déontologie et réglementation

La majorité des avocats considèrent que les différents règlements régissant leur pratique professionnelle sont adaptés à la réalité de la pratique des avocats du secteur de l'Administration publique et parapublique. Près de 82 % des répondants estiment qu'il est facile de concilier leurs obligations professionnelles et leurs obligations déontologiques (voir tableau 10). Conséquemment, en ce qui concerne la réglementation existante, on peut conclure que les avocats de l'Administration publique et parapublique sont satisfaits du travail effectué par le Barreau du Québec.

4. Améliorations, suggestions et autres points de vue

Principalement, on peut regrouper les opinions exprimées par les avocats en ce qui concerne l'amélioration des services offerts pour les avocats de l'Administration publique et parapublique en quatre catégories soit : 1- Formation, 2- Déontologie et éthique, 3- Classification d'emploi et retraite, 4- Rayonnement et visibilité.

- Formation

Il a été indiqué précédemment que les avocats sondés estiment que la formation dans leur domaine d'activités est pratiquement inexistante ou non pertinente. Ils suggèrent donc l'instauration d'activités de formation mieux adaptées à leur réalité. Pour ce faire, il est proposé de faire appel à des avocats issus de l'Administration publique et parapublique pour donner ces formations. Il est même suggéré de mettre sur pied des formations spécialisées visant à préparer davantage les jeunes avocats à la pratique du droit dans les secteurs concernés. Enfin, on constate qu'il serait apprécié que plus d'activités de formation soient offertes à Québec ou ailleurs en région, étant donné le nombre important d'avocats exerçant hors de la région de Montréal.

- Déontologie et éthique

Bien que la plupart des avocats de l'Administration publique et parapublique se disent satisfaits du travail effectué en cette matière par le Barreau du Québec, ces derniers souhaiteraient que certains outils de référence soient mis sur pied afin de leur permettre d'interpréter et d'adapter le Code de déontologie à leur situation particulière, et ce, plus spécifiquement en ce qui concerne l'autonomie professionnelle. En effet, étant souvent confronté à un client et employeur unique, ces derniers considèrent leur situation délicate en ce qui a trait aux questions relatives aux conflits d'intérêt et d'indépendance professionnelle.

- Classification d'emploi et retraite

Les personnes qui ont répondu au sondage ont émis plusieurs commentaires relativement à la classification de certains avocats et à la mise en retraite massive au gouvernement. De plus, en ce concerne le classement d'avocats à titre d'agents de recherche ou d'agents d'opposition, on suggère que le Barreau du Québec s'implique afin que l'expérience des avocats et leur compétence soient reconnues et que, par le fait même, ils puissent accéder à la rémunération déterminée. Par ailleurs, certains répondants estiment que des personnes qui ne possèdent

pas le titre d'avocat exerceraient des actes réservés à la profession d'avocat dans certains cadres d'emploi où le poste ne requiert pas de posséder le titre d'avocat.

Par ailleurs, en ce qui a trait à l'impact de la mise à la retraite massive des avocats de l'Administration publique et parapublique, certains avocats sondés dénoncent la politique gouvernementale en matière de remplacement. Notamment, ils soulignent l'importance, pour la profession juridique, d'agir afin de favoriser la relève au sein de l'appareil gouvernemental ainsi que l'urgence de former cette dernière. On retient également des commentaires formulés que cette mise à la retraite massive amène une crainte chez les avocats quant à la qualité des services rendus à la population. Or, pour l'ensemble des raisons précédemment énoncées, les avocats sondés revendiquent une implication soutenue du Barreau du Québec.

- Rayonnement et visibilité

De façon générale, il ressort des commentaires reçus qu'il y aurait lieu de faire connaître davantage la pratique des avocats de l'Administration publique et parapublique au sein de la communauté juridique. Accroître cette visibilité aurait pour effet, d'une part, de favoriser les interventions du

Barreau et d'augmenter les prises de positions relatives aux avocats du secteur et, d'autre part, d'encourager les activités de formation du Barreau reliées aux domaines publics et parapublics. Il est également suggéré d'augmenter la représentativité de ces derniers au sein des diverses instances du Barreau.

Enfin, il est regrettable de constater (voir tableau 12) que seulement 17,8 % des avocats questionnés connaissaient l'existence du comité avant de recevoir le sondage.

Conclusion

- Formation

Le sondage a démontré que les avocats de l'Administration publique et parapublique estiment que la formation dispensée par le Barreau est peu adaptée à leur réalité. Sur ce point, le comité entend, et ce, plus particulièrement dans le contexte de la formation continue obligatoire éventuelle, collaborer à la mise sur pied d'ateliers donnés dans le cadre d'événements tels le Congrès de l'Association des juristes de l'État, le Congrès du Barreau et les autres journées de formation. Le comité a également comme objectif d'œuvrer à ce que des activités de formation autres que celles offertes par le Barreau puissent être reconnues aux fins de la formation continue obligatoire. Pour ce faire, il vise d'abord à favoriser la mise sur pied d'activités de formation mieux adaptées aux besoins des avocats œuvrant dans les secteurs publics et parapublics.

- Déontologie et éthique

Par ailleurs, en ce qui concerne la préoccupation des avocats sondés relativement à leur autonomie professionnelle et aux questions reliées aux conflits d'intérêt, on dénote que 23.7% des avocats ignoraient qu'il était

possible de demander conseil au Syndic du Barreau. Conséquemment, il y aurait lieu de faire connaître davantage auprès des avocats du secteur les outils mis à leur disposition afin de répondre à leurs interrogations.

- Classification d'emploi et retraite

Tel qu'énoncé précédemment, les avocats ont également émis plusieurs commentaires relativement à la classification de divers postes et à la reconnaissance du titre d'avocat dans le cadre de certains emplois. En ce qui concerne ces problématiques, dont la résolution ne relève pas du mandat du comité, ce dernier les transmettra aux autorités compétentes du Barreau. Toutefois, le comité reconnaît l'importance des préoccupations reliées à la question de l'autonomie professionnelle et désire développer des moyens pour en assurer le respect.

- Rayonnement et visibilité

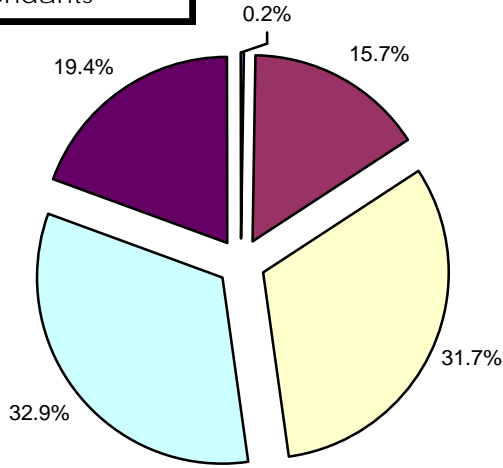
De façon générale, il émane des commentaires reçus qu'il y aurait lieu de faire connaître davantage la pratique des avocats de l'Administration publique et parapublique ainsi que de contribuer au rayonnement de ces derniers. À cet égard, le comité entend notamment accentuer sa présence et celle des avocats du secteur au sein des ateliers offerts lors du Congrès du Barreau et des diverses activités de formation du Barreau. De

plus, le comité désire élaborer des outils afin de présenter ses objectifs et interventions tels: mise sur pied d'un dépliant relatif au mandat du comité et des objectifs poursuivis, création d'un site internet amélioré ainsi que la publication d'articles dans le Journal du Barreau relatifs à diverses préoccupations des avocats du secteur.

Bien que l'on dénote un grand intérêt à participer activement à ces activités, il est impératif d'agir car seulement 17,8 % des avocats questionnés connaissaient l'existence du comité. En effet, 53,2 % des avocats sondés affirment être intéressés à participer à un comité du Barreau du Québec. Or, considérant l'intérêt manifesté par les avocats sondés et les changements éventuels, plus particulièrement en ce qui a trait à la formation continue obligatoire, le Comité poursuivra ses efforts dans le but de permettre une plus grande implication des avocats du secteur de l'Administration publique et parapublique dans leur ordre professionnel.

Annexe 1 : Tableaux des résultats

Tableau information générale
407 répondants



Question information générale : Année de Barreau ?

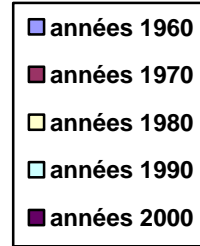


Tableau information générale
452 répondants

Question information générale : secteur d'activités ?

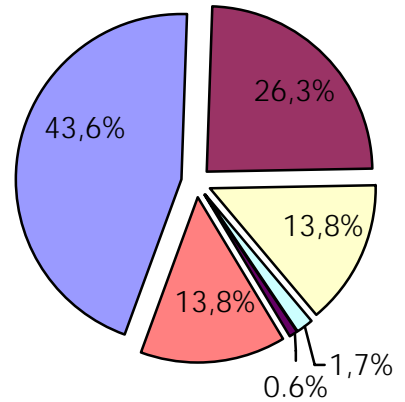


Tableau information générale
457 répondants

Question information générale : Exercez-vous la profession d'avocat ?

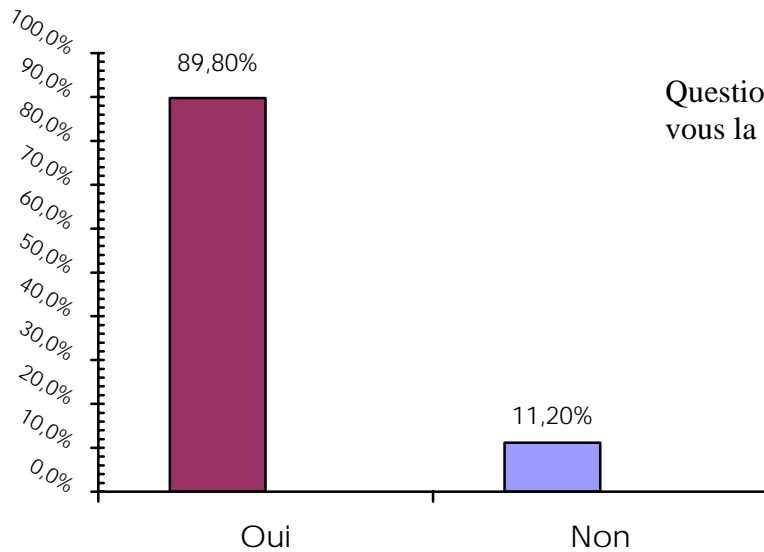


Tableau 1.1 : Présence congrès
493 répondants

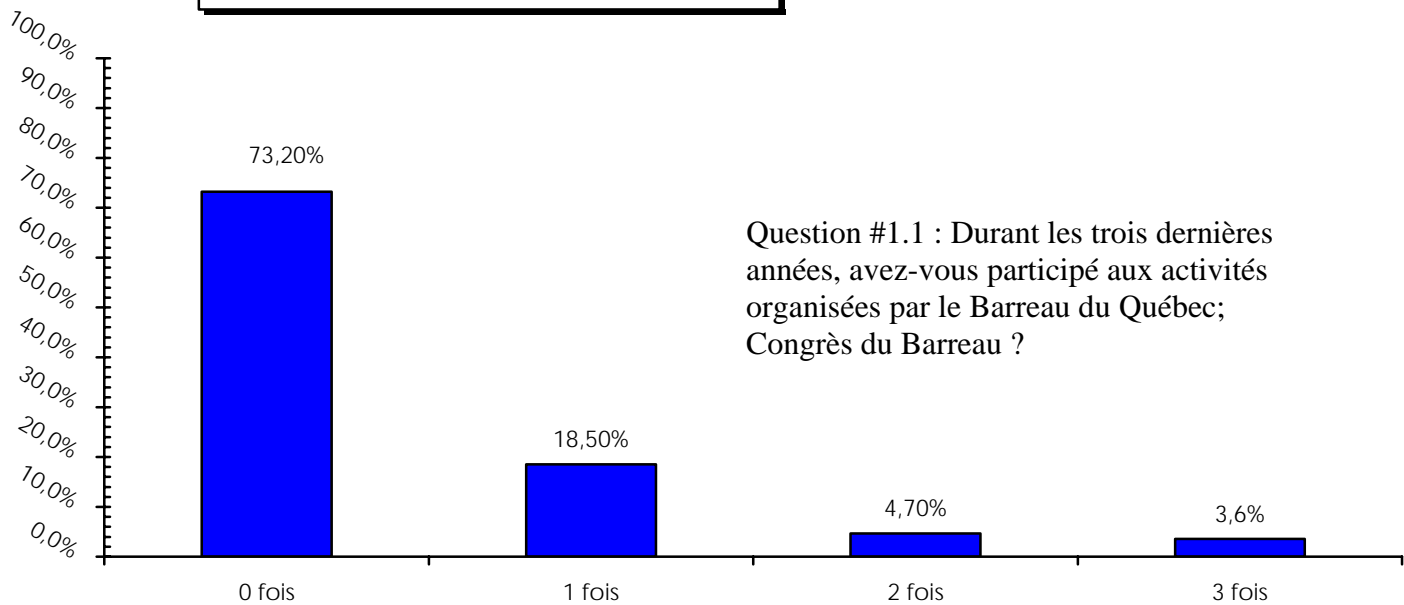


Tableau 1.2: Formation continue : participants
455 répondants

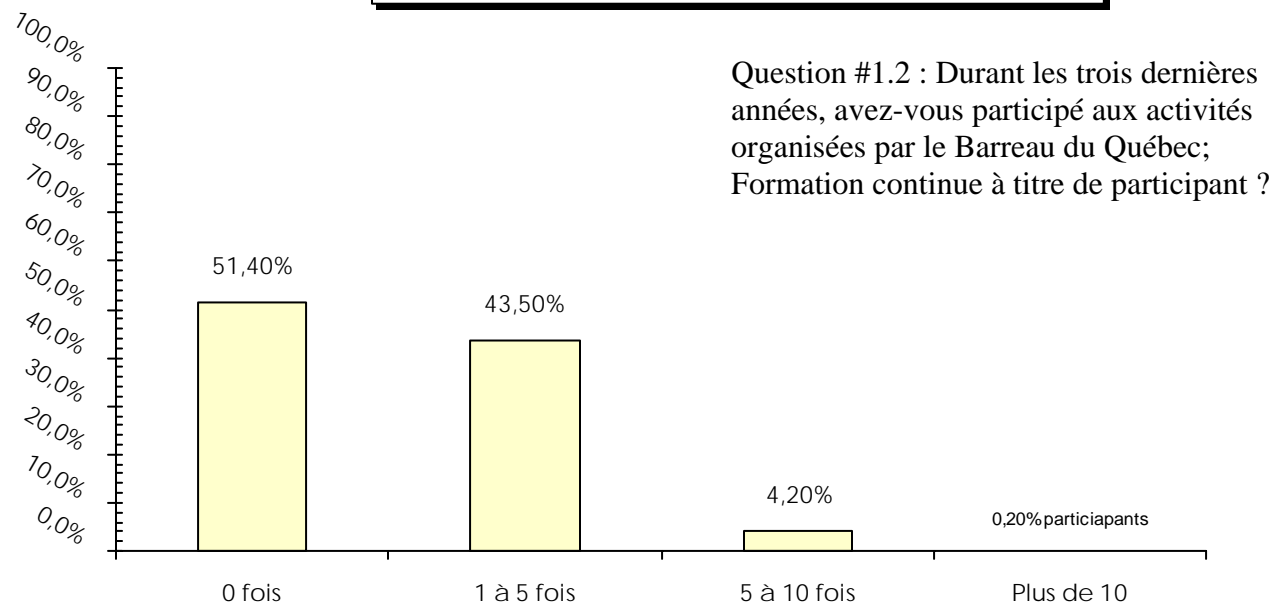


Tableau 1.3: Formation continue : conférenciers
472 répondants

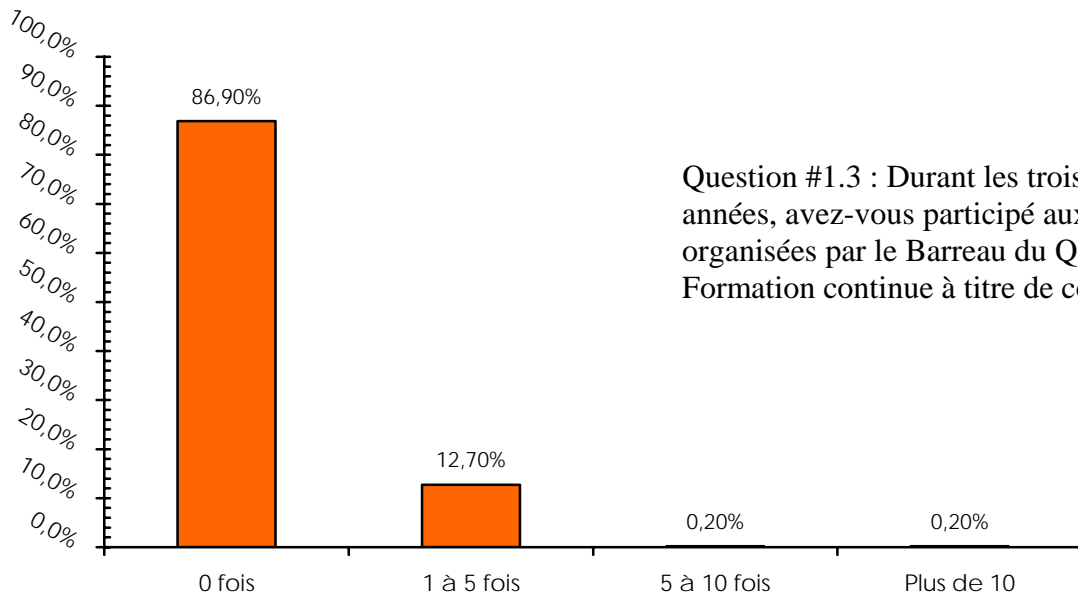


Tableau 1.4: Comités décideurs
446 répondants

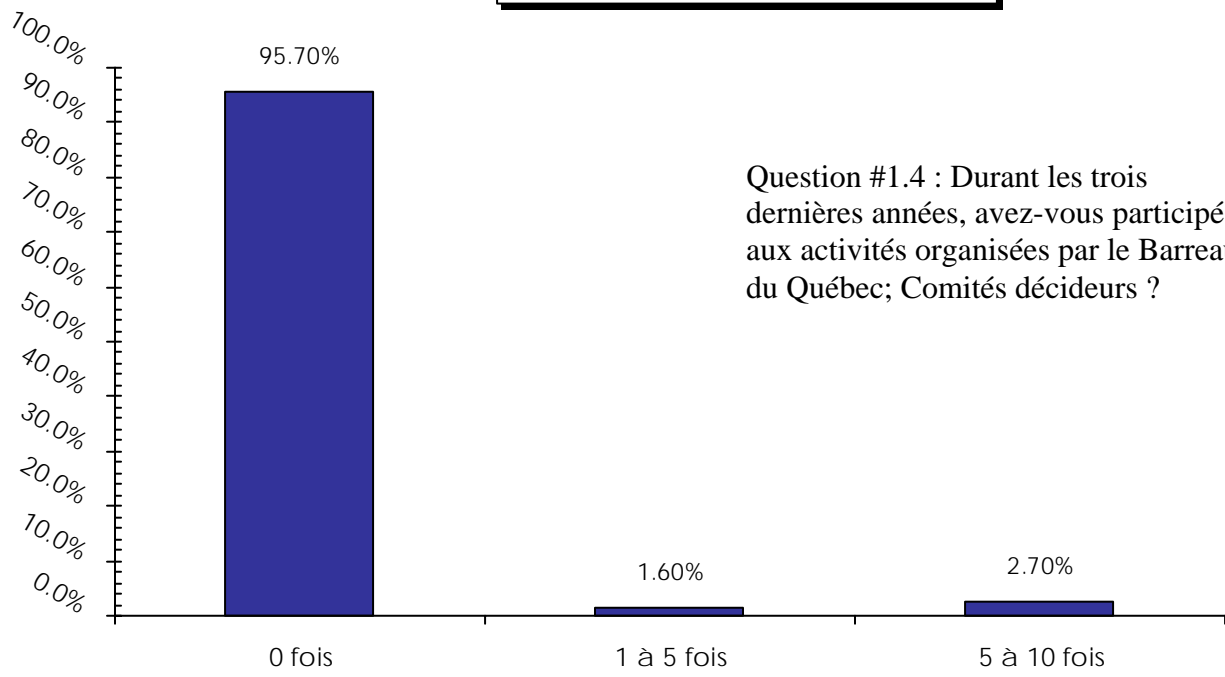
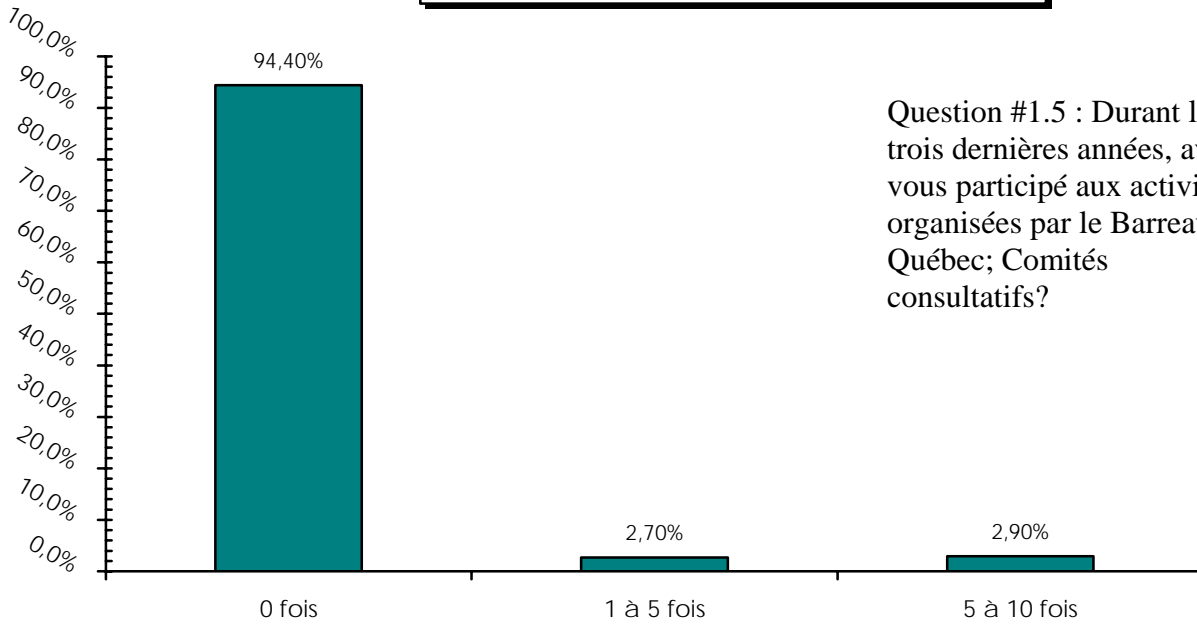
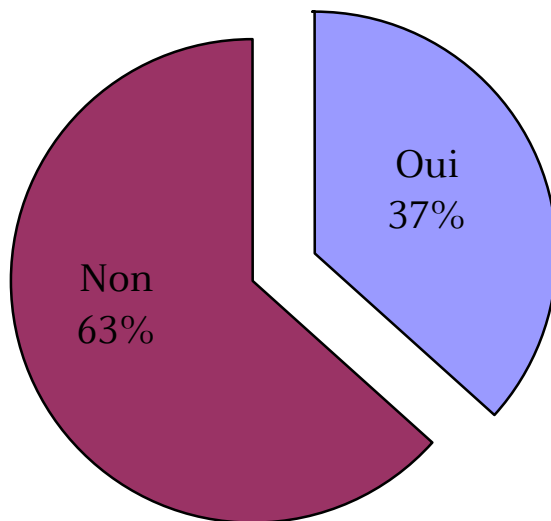


Tableau 1.5: Comités consultatifs
448 répondants



Question #1.5 : Durant les trois dernières années, avez-vous participé aux activités organisées par le Barreau du Québec; Comités consultatifs?

Tableau 2.1 : Barreau de section
446 répondants



Question #2.1 : Durant les trois dernières années, avez-vous participé aux activités de votre Barreau de section ?

Tableau 2.2 : Nombre de participations
446 répondants

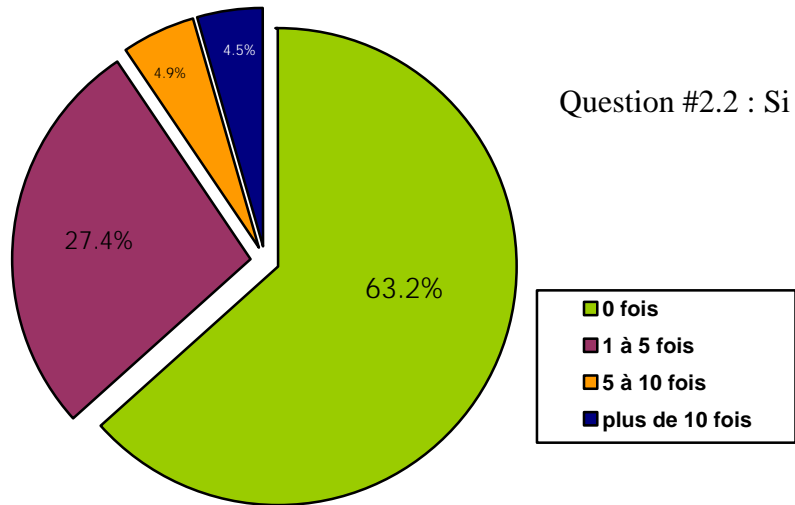


Tableau 3 : Favorisation employeur
442 répondants

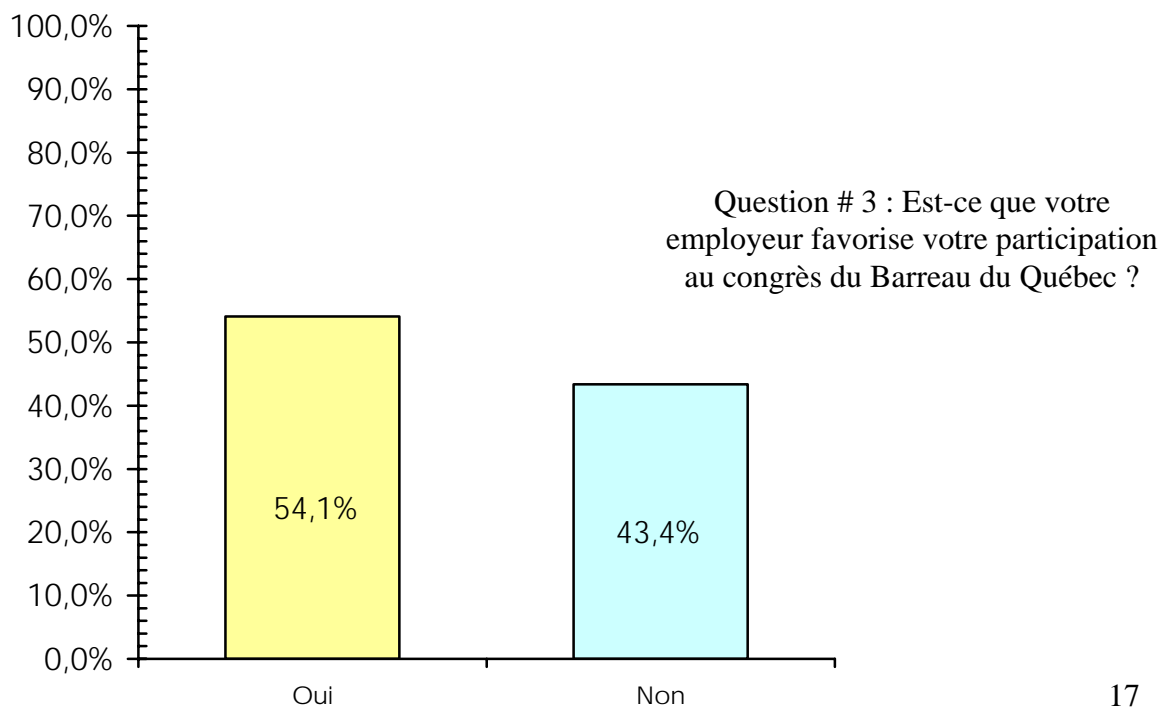
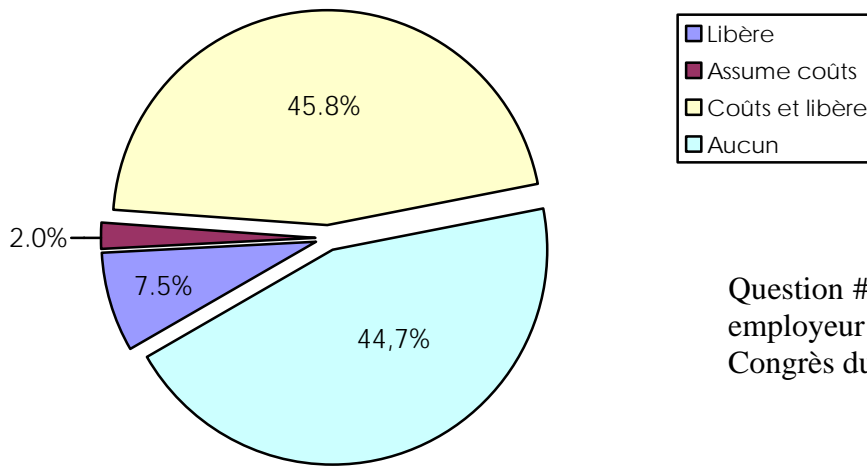
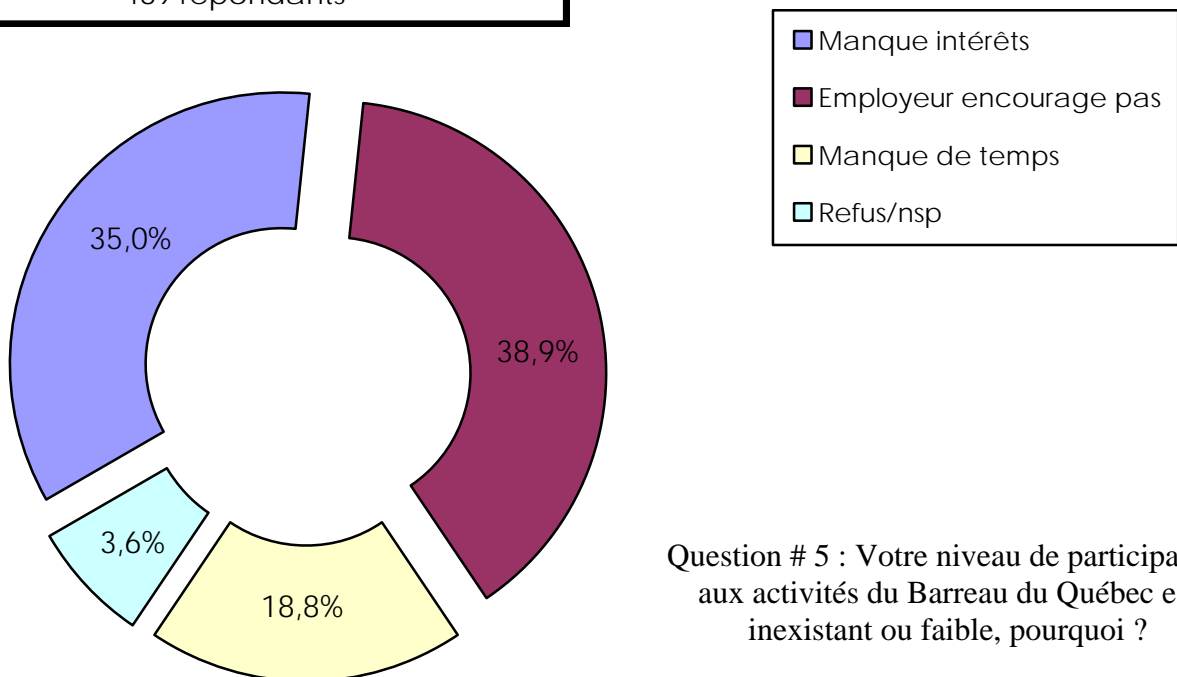


Tableau 4 : Mesure de favorisation par l'employeur
452 répondants



Question # 4 : Si oui, dans quelle mesure votre employeur favorise t-il votre participation au Congrès du Barreau du Québec ?

Tableau 5 : Raison de la non-participation
489 répondants



Question # 5 : Votre niveau de participation aux activités du Barreau du Québec est inexistant ou faible, pourquoi ?

Tableau 6 : Formation congrès
448 répondants

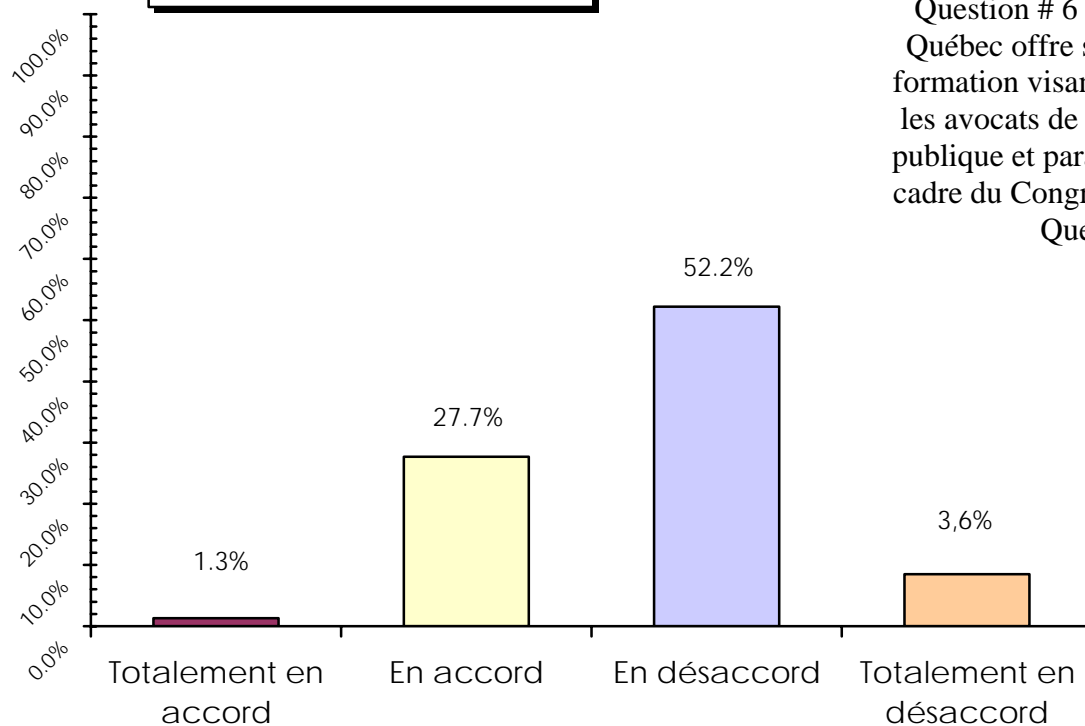


Tableau 7 : Formation continue
450 répondants

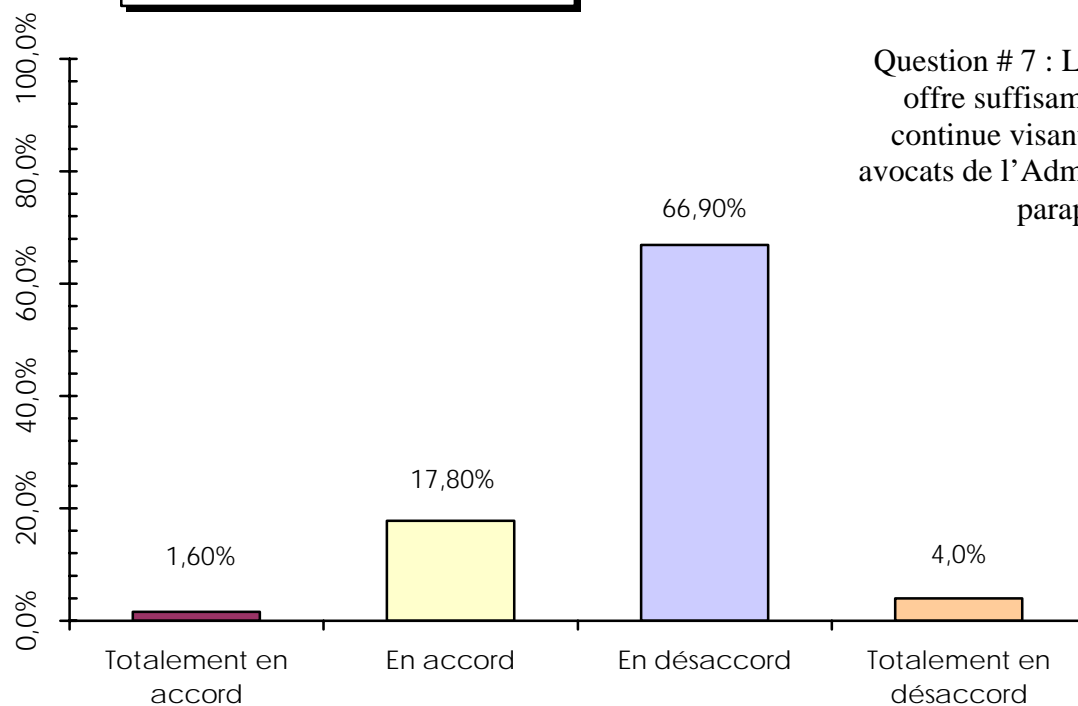


Tableau 8 : Intérêt pour avocats fonction publique
449 répondants

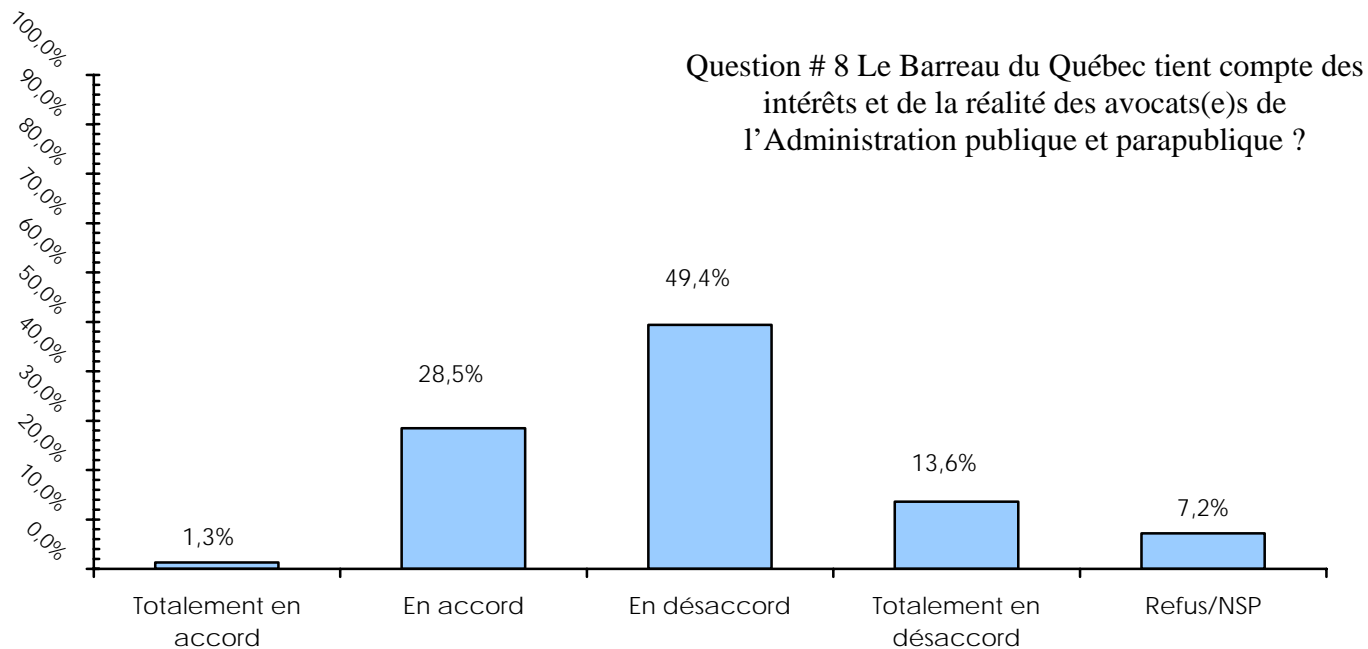


Tableau 10 : Conciliation déontologique
445 répondants

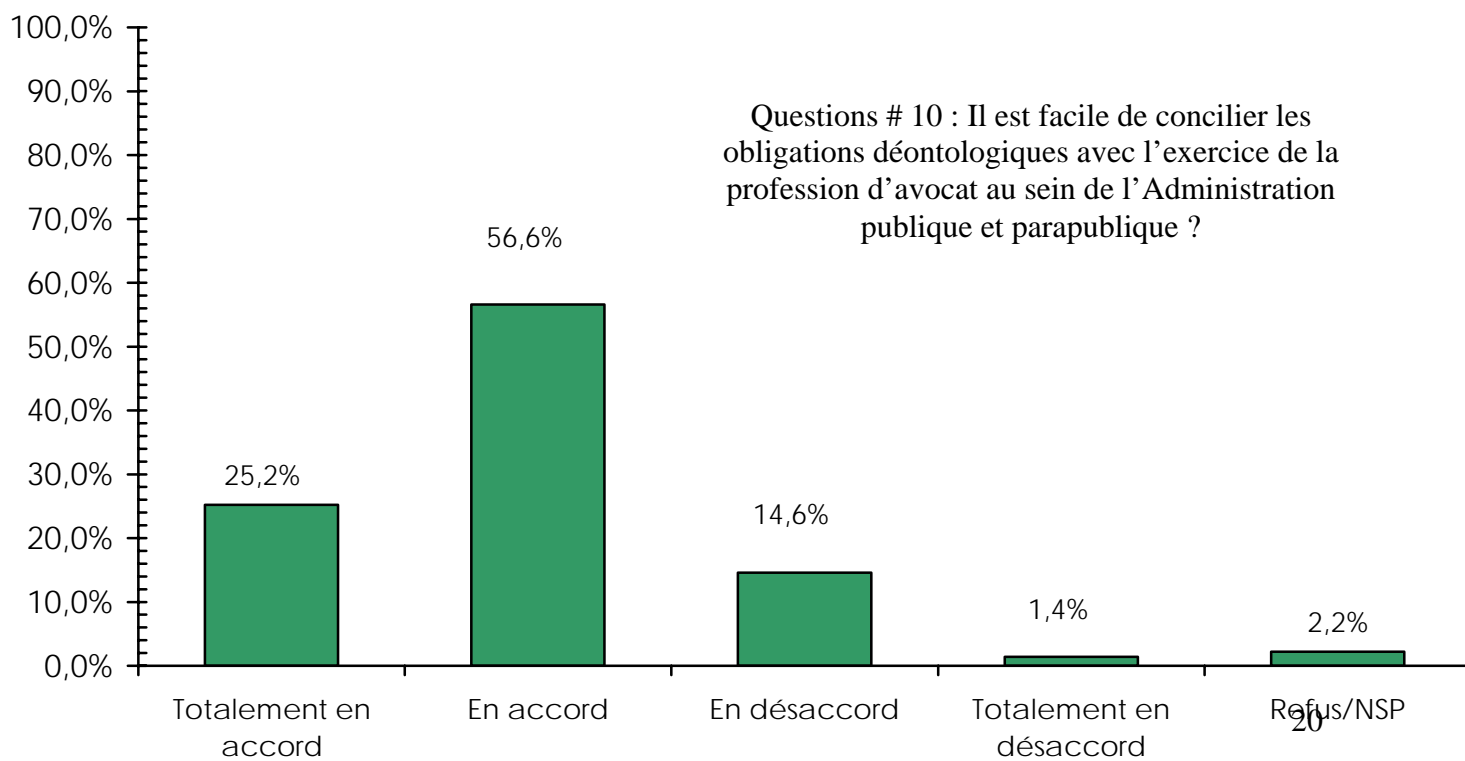


Tableau 11 : Réglementation adaptée à la pratique
458 répondants

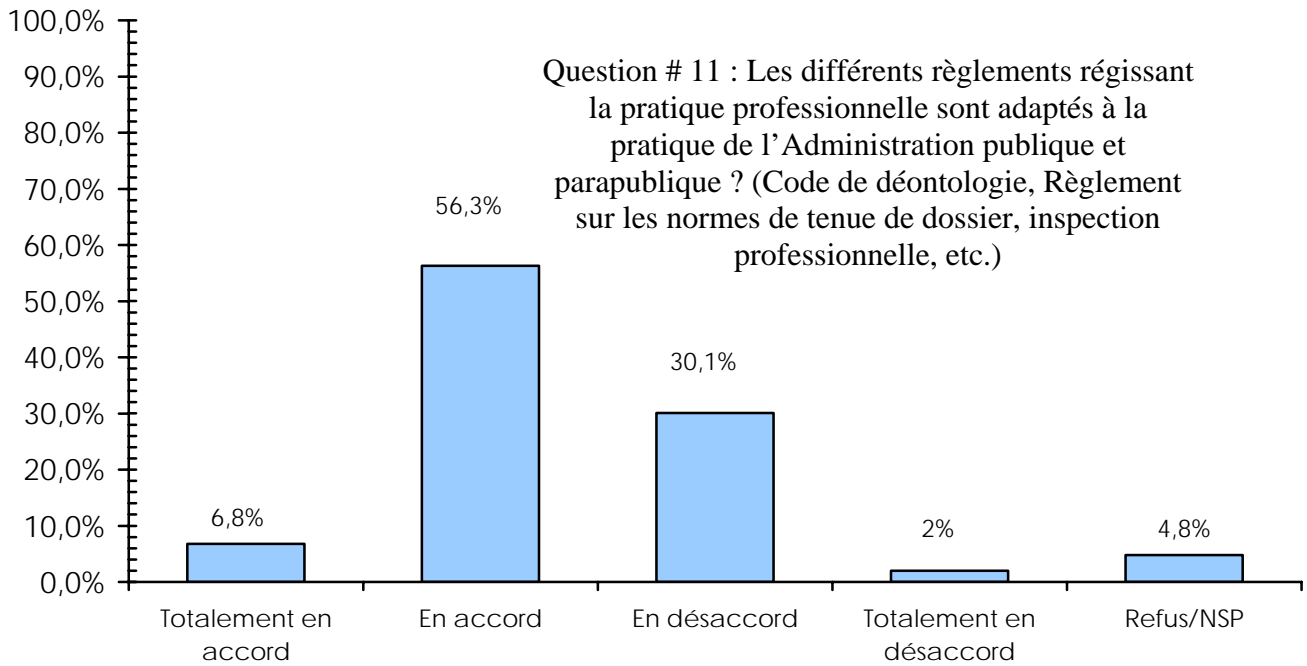


Tableau 12 : Connaissance du comité
445 répondants

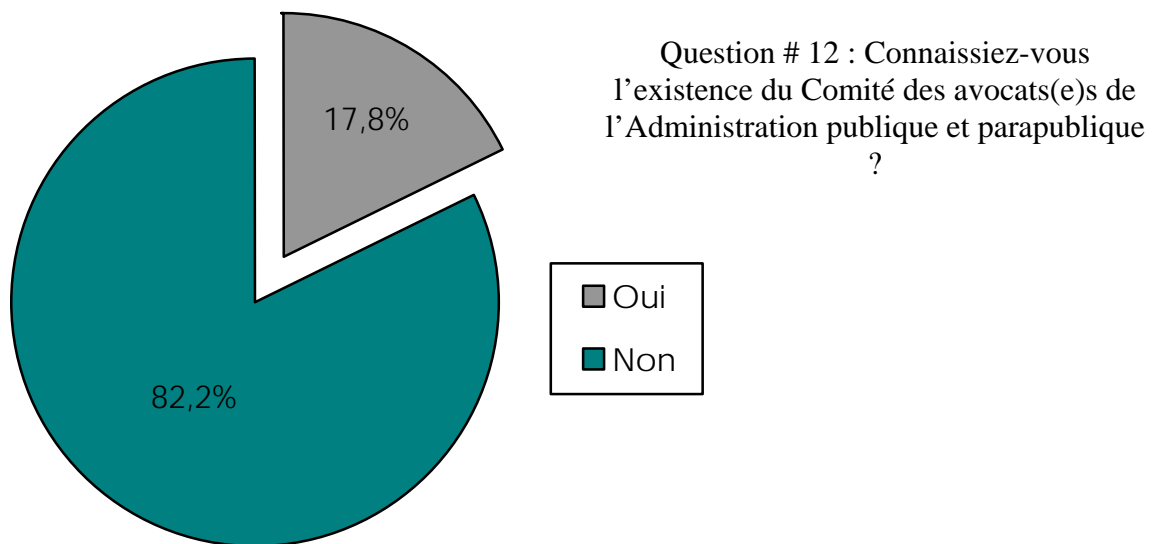


Tableau 17 : Participation à un comité
438 répondants

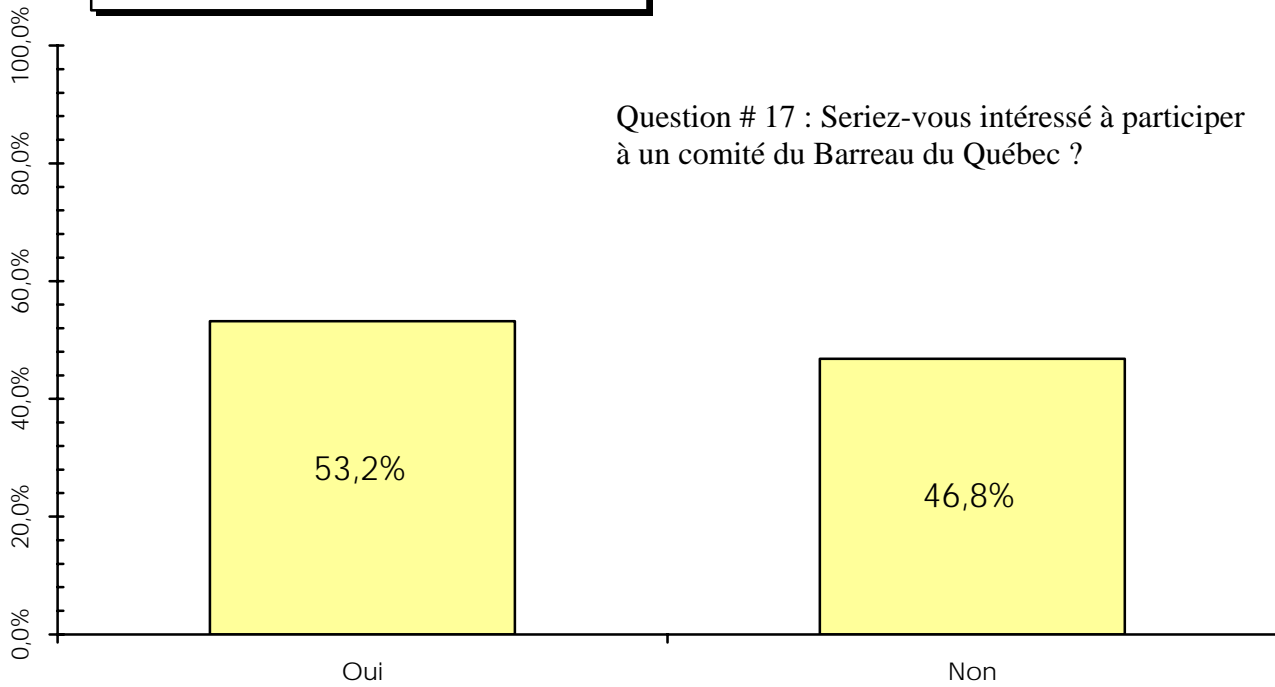
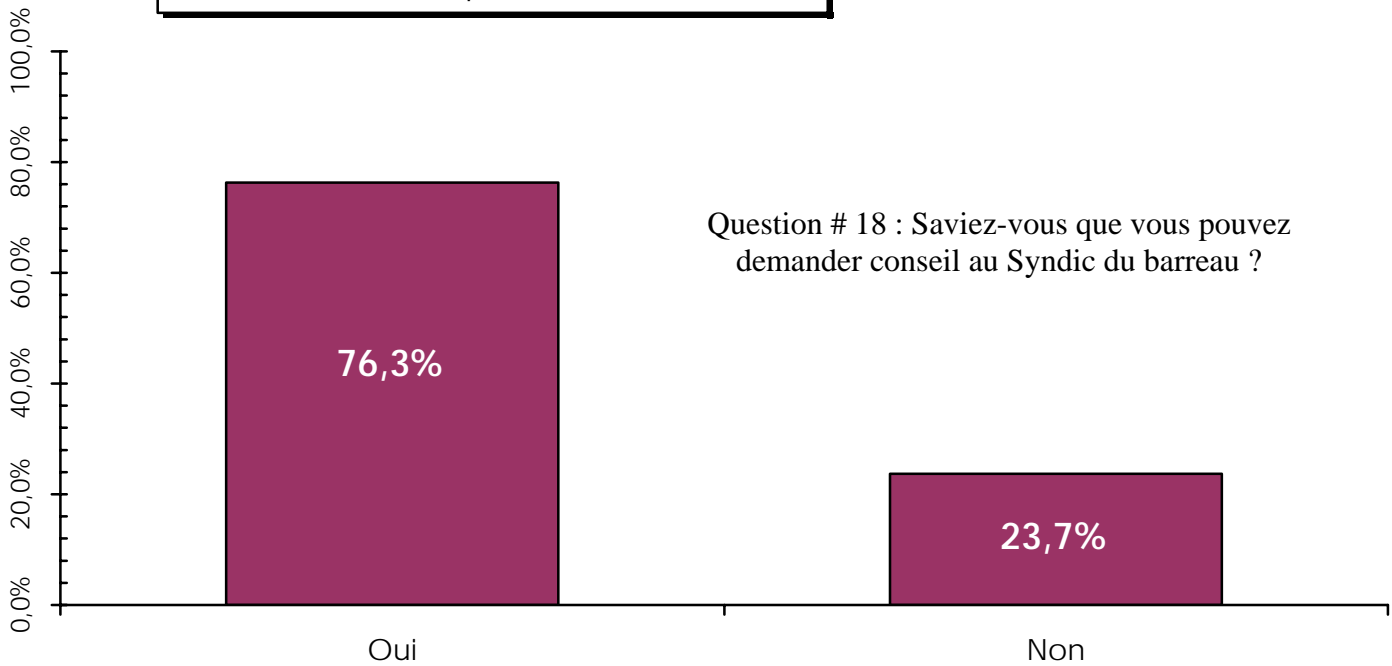


Tableau 18 : Connaissance aide du syndic
439 répondants



SONDAGE

Comité des avocats et avocates de l'Administration publique et parapublique

Afin de nous permettre de mieux connaître vos préoccupations, le Comité des avocats et avocates de l'Administration publique et parapublique du Barreau du Québec a décidé de faire un sondage auprès des membres du Barreau du Québec qui exercent leurs fonctions au sein de l'administration publique ou parapublique. Nous vous demandons de compléter le sondage suivant et nous le retourner par courriel à service.membres@barreau.qc.ca ou par télécopieur au **514 954-3451**.

Information générale

(Veuillez noter que cette information demeurera confidentielle et ne servira qu'aux fins d'authentification du participant à titre de membre du Barreau du Québec)

Année de Barreau :

Barreau de section :

Nom de l'employeur :

Depuis combien d'années :

Secteur d'activité :

Titre de l'emploi :

Nombre d'avocats au sein de votre équipe de travail :

Exercez-vous la profession d'avocat? Oui

Non

Questions

1. Durant les 3 dernières années, avez-vous participé aux activités organisées par le Barreau du Québec?

Congrès du Barreau 0 1 fois 2 fois 3 fois

Formation continue à titre de participant 0 1 à 5 5 à 10 10 et plus

à titre de conférencier 0 1 à 5 5 à 10 10 et plus

Comités décideurs 0 1 à 5 rencontres 5 à 10 rencontres

Comités consultatifs 0 1 à 5 rencontres 5 à 10 rencontres

2. Durant les 3 dernières années, avez-vous participé aux activités de votre Barreau de section?
- Oui Non

Si oui, combien de fois?

- 0 1 à 5 5 à 10 10 et plus

3. Est-ce que votre employeur favorise votre participation au Congrès du Barreau du Québec?
- Oui Non

4. Si oui, dans quelle mesure votre employeur favorise-t-il votre participation au Congrès du Barreau du Québec?

- Il vous libère
- Assume seulement une partie ou la totalité des coûts du Congrès
- Assume une partie ou la totalité des coûts du Congrès et vous libère

5. Votre niveau de participation aux activités du Barreau du Québec est inexistant ou faible, pourquoi?

- Manque d'intérêt Manque de temps
- Votre employeur n'encourage pas votre participation (n'assume pas les coûts, ne vous libère pas)

6. Le Barreau du Québec offre suffisamment de formation visant spécifiquement les avocats de l'administration publique et parapublique dans le cadre du Congrès du Barreau du Québec?

- Totalement en accord
- En accord
- En désaccord
- Totalement en désaccord

7. Le Barreau du Québec offre suffisamment de formation continue visant spécifiquement les avocats de l'administration publique et parapublique ?

- Totalement en accord
- En accord
- En désaccord
- Totalement en désaccord

8. Le Barreau du Québec tient compte des intérêts et de la réalité des avocat(e)s de l'administration publique et parapublique?

- Totalement en accord
- En accord
- En désaccord
- Totalement en désaccord

9. Selon vous, qu'est-ce que le Barreau du Québec pourrait faire de plus en ce sens?

10. Il est facile de concilier les obligations déontologiques avec l'exercice de la profession d'avocat au sein de l'administration publique et parapublique?

- Totalement en accord
- En accord
- En désaccord
- Totalement en désaccord

11. Les différents règlements régissant la pratique professionnelle sont adaptés à la pratique de l'administration publique et parapublique? (Code de déontologie, Règlement sur les normes de tenue de dossiers, inspection professionnelle etc.)

- Totalement en accord
- En accord
- En désaccord
- Totalement en désaccord

12. Connaissez-vous l'existence du Comité des avocat(e)s de l'administration publique et parapublique?

- Oui
- Non

13. Si oui, comment avez-vous connu l'existence du Comité des avocat(e)s de l'administration publique et parapublique?

- Journal du Barreau
- Publications spécialisées
- Site Web du Barreau
- Bouche-à-oreille

14. Quels moyens privilégiez-vous pour rejoindre les avocats de l'administration publique et parapublique?

- Journal du Barreau
- Site Web du Barreau
- Courrier électronique
- Poste

15. Quelles sont les sujets sur lesquelles le Comité des avocats et avocates de l'administration publique et parapublique du Barreau du Québec devrait se pencher ?

16. Parmi les comités du Barreau du Québec quels sont ceux dont les travaux sont susceptibles de vous intéresser ?

Aucun 

17. Seriez-vous intéressé à participer à un comité du Barreau du Québec?

- Oui Non

18. Saviez-vous que vous pouviez demander conseil au Syndic du Barreau?

- Oui Non

19. Autres suggestions et commentaires

Merci

Annexe 1 (cochez tous les choix désirés)

- Comité consultatif sur la formation continue
- Comité d'accès à la profession
- Comité de déontologie
- Comité de l'inspection professionnelle
- Comité de la formation des avocats
- Comité de la formation professionnelle
- Comité de révision des plaintes
- Comité des avocats et des avocates de l'administration publique et parapublique
- Comité des équivalences
- Comité des requêtes
- Comité du développement de la profession
- Comité sur la planification de la retraite
- Comité sur les communautés culturelles
- Comité sur les femmes dans la profession
- Comité de discipline
- Comité de liaison Barreau du Québec / Commission de protection du territoire agricole du Québec
- Comité de liaison Barreau du Québec / Commission des lésions professionnelles
- Comité de liaison Barreau du Québec / Cours municipales
- Comité de liaison Barreau du Québec / Tribunal administratif du Québec
- Comité en santé mentale et justice
- Comité sur la représentation des enfants par avocat
- Groupe de travail sur l'accès à l'information